



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
28 décembre 2018  
Français  
Original : anglais

---

### Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

#### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2018, donne un aperçu de l'évolution de la situation et des tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel et décrit les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) et les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Y figure également, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2349 (2017), une évaluation de la situation dans le bassin du lac Tchad.

#### II. Évolution de la situation et tendances observées en Afrique de l'Ouest et au Sahel

2. Depuis mon dernier rapport (S/2018/649), la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel est demeurée stable, malgré de graves problèmes de sécurité, en particulier au Burkina Faso, au Niger et au Nigéria, où on a observé une recrudescence des activités transfrontalières de groupes terroristes et un retrait des autorités étatiques des zones périphériques où les populations continuent de vivre dans la précarité. Les pays de la sous-région ont œuvré de concert pour s'attaquer aux difficultés complexes liées au contexte politique, aux questions de sécurité et aux problèmes de développement qui sont à l'origine de l'insécurité croissante.

3. Au cours de la période considérée, une élection présidentielle a eu lieu au Mali, des élections régionales et parlementaires se sont tenues en Mauritanie et des élections locales en Côte d'Ivoire. Le prochain cycle électoral fait naître des tensions qui touchent l'ensemble de la région.

#### A. Politique et gouvernance

4. Au Burkina Faso, l'Assemblée nationale a approuvé le 30 juillet la réforme du code électoral, ouvrant ainsi la voie à une participation du Congrès pour la démocratie et le progrès de l'ancien Président Blaise Compaoré à l'élection présidentielle de 2020. Le nouveau code électoral garantit aussi, et pour la première fois, le droit de



vote de la diaspora, ce qui devrait ajouter quelque 2,5 millions d'électeurs potentiels aux 5,5 millions d'électeurs existants.

5. En Côte d'Ivoire, le 16 juillet, un nouveau parti politique, le Rassemblement des houpouëtistes pour la démocratie et la paix, a été créé à la suite de la fusion de plusieurs partis de la coalition au pouvoir et le Président Alassane Ouattara a été nommé à sa tête. Le 9 août, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire a choisi de quitter le parti unifié, mettant ainsi fin à son alliance avec le Rassemblement des républicains au pouvoir. Le 13 octobre, des élections régionales et municipales se sont déroulées dans le calme, malgré des actes de violence isolés qui ont entraîné la mort de cinq personnes. La coalition au pouvoir a obtenu le contrôle de 117 des 201 municipalités et de 19 des 31 conseils régionaux. Entre-temps, l'opposition a continué de réclamer la réforme de la Commission électorale indépendante.

6. En Gambie, les efforts en vue d'une réconciliation nationale se sont poursuivis, alors que le Gouvernement est resté aux prises avec des divisions intestines. Des différends concernant la propriété foncière et des grèves de travailleurs dans divers domaines du secteur public ont exacerbé les tensions. Suite au remaniement ministériel du 29 juin, seuls le Parti démocratique uni et le Parti de réconciliation nationale sont restés au Gouvernement, ce qui a de fait divisé encore plus la coalition au pouvoir.

7. En Guinée, les tensions politiques ont persisté en raison de désaccords entre le Gouvernement et l'opposition au sujet des résultats des élections locales du 4 février. Les retards et les inquiétudes de l'opposition concernant l'établissement de 342 conseils municipaux nouvellement élus ont donné lieu à des manifestations, dont bon nombre ont pris une tournure violente. Les tensions politiques ont été exacerbées par l'intensification des troubles sociaux, marquée notamment par une grève nationale des enseignants lancée le 3 octobre et par la révocation controversée du Président de la Cour constitutionnelle à la suite d'une motion de censure votée contre lui par la Cour et motivée par des allégations d'irrégularités de gestion. Cette révocation a été dénoncée par les dirigeants de l'opposition comme une mesure motivée par des raisons politiques. Le 23 octobre, le véhicule du chef de l'opposition, Cellou Dalein Diallo, a été endommagé par un projectile : lui s'en est sorti indemne, mais son chauffeur a été blessé.

8. Au Libéria, la situation politique et les conditions de sécurité sont restées stables en dépit de problèmes de gouvernance. Le débat national a été dominé par la controverse au sujet de la disparition présumée de 16 milliards de dollars libériens (environ 102 millions de dollars) et le lancement par le pouvoir législatif d'une procédure de destitution visant le juge de la Cour suprême Kabineh Ja'neh suite à des allégations de faute, d'abus de pouvoir et de corruption. Une enquête a été ouverte concernant l'argent qui aurait disparu, et des manifestations pacifiques se sont déroulées, dans le même temps que la procédure de destitution a créé des tensions entre le Parlement et la Cour suprême.

9. Des élections locales, régionales et législatives se sont tenues le 1<sup>er</sup> septembre en Mauritanie. Le vote, qui s'est déroulé dans le calme, a été dominé par l'Union pour la République au pouvoir, qui a obtenu 89 des 157 sièges de l'Assemblée nationale et remporté l'ensemble des conseils régionaux et la majorité des sièges dans les conseils locaux. À l'issue des élections, le Président Mohamed Ould Abdel Aziz, a annoncé la formation d'un nouveau gouvernement. Le 29 octobre, le deuxième plus grand groupe d'opposition, El Wiam, a annoncé sa fusion avec l'Union pour la République, et son chef a été élu vice-président de l'Assemblée nationale. Au cours de la période considérée, plusieurs responsables de haut rang ont publiquement fait savoir qu'ils souhaitaient que le Président brigue un troisième mandat. Celui-ci s'est défendu, à

plusieurs reprises, d'aspirer à briguer un troisième mandat en dépit des accusations de l'opposition soutenant le contraire.

10. Au Niger, après presque deux ans d'impasse politique, l'opposition a accepté de participer à une commission technique mixte chargée de la révision du code électoral et de la réactivation du Cadre national de dialogue politique. L'élection présidentielle de 2021 a occupé le devant de la scène politique. Le Président Mahamadou Issoufou a déclaré à plusieurs reprises qu'il quitterait le pouvoir à la fin de son mandat.

11. Au Nigéria, les tensions se sont intensifiées à l'approche des élections présidentielles et parlementaires du 16 février 2019 et des élections des gouverneurs et des membres de l'assemblée d'État du 2 mars 2019. L'inquiétude a été soulevée par des informations faisant état d'une instrumentalisation des forces de sécurité au cours des dernières élections aux postes de gouverneur, la multiplication des allégations signalant des pratiques d'achat de vote et les problèmes liés à la capacité des personnes déplacées de participer au scrutin sur fond d'actes de violence liés au terrorisme et au conflit entre agriculteurs et éleveurs. À la suite de l'annonce, en juillet, d'une scission au sein du parti au pouvoir, le All Progressives Congress, on a assisté à des défections en série de personnalités de premier plan vers le parti d'opposition People's Democratic Party.

12. Au Sénégal, les préparatifs de l'élection présidentielle du 24 février 2019 se sont poursuivis, sur fond de tensions croissantes entre l'opposition et le Gouvernement. Le 30 août 2018, une cour d'appel a confirmé la peine d'emprisonnement de cinq ans dont a écopé un candidat potentiel à l'élection présidentielle, Khalifa Sall. Le lendemain, celui-ci a été démis de ses fonctions de maire de Dakar par un décret présidentiel. En outre, le 30 août également, la Cour suprême a rejeté la demande que Karim Wade, le fils de l'ancien Président Abdoulaye Wade, soit inscrit sur les listes électorales, condition préalable pour être candidat à l'élection présidentielle.

13. En Sierra Leone, depuis l'investiture du Président Julius Maada Bio le 12 mai, la situation politique a été marquée par la méfiance croissante entre son Gouvernement et les partisans de l'ancien Président, Ernest Bai Koroma. Le 26 juin, le Président a suspendu les conseils d'administration de plusieurs entreprises paraétatiques et commissions indépendantes, notamment la Commission des droits de l'homme, provoquant un tollé tant au niveau national qu'au niveau international. Le 4 juillet, l'équipe de gouvernance de transition, créée par le Président en avril et chargée de dresser un bilan de l'état de la situation dans différents ministères, départements et agences, a présenté son rapport au Gouvernement. Celui-ci faisait état de plusieurs allégations de corruption visant des fonctionnaires de haut rang de l'administration précédente, ce qui a amené l'opposition et certaines organisations de la société civile à crier à la chasse aux sorcières.

14. Le dialogue intertogolais s'est poursuivi sous les auspices des cofacilitateurs de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président du Ghana, Nana Addo Dankwa Akufo-Addo, et le Président de la Guinée, Alpha Condé. En dépit des concessions du Gouvernement togolais et d'une coalition de 14 partis d'opposition, peu de progrès ont été réalisés, des désaccords persistant au sujet des modalités de mise en œuvre de la feuille de route du 14 avril établie par la CEDEAO. Au cours de la période considérée, l'équipe de facilitateurs de la CEDEAO a tenu des réunions avec les parties prenantes togolaises, à Accra, Conakry et Lomé, pour évaluer les progrès accomplis et tenter de faire avancer le processus. Les deux parties ont certes réaffirmé leur attachement à la feuille de route, mais le Gouvernement a également continué d'afficher sa détermination à organiser un référendum sur des réformes constitutionnelles, ainsi que des élections locales et législatives avant la fin de 2018. Les partis d'opposition ont, quant à eux, maintenu

leurs revendications concernant l'adoption de réformes électorales avant la tenue des élections, boycotté les préparatifs de ces dernières et, par la suite, fait savoir qu'ils ne participeraient pas au scrutin. Ils ont également poursuivi les manifestations de rue contre ce qu'ils qualifiaient de réformes à sens unique.

## **B. Tendances observées en matière de sécurité**

15. Au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria, la situation en matière de sécurité est restée précaire : des civils et des militaires ont été à plusieurs reprises la cible d'attaques menées par des acteurs armés non étatiques, notamment des groupes terroristes, des réseaux criminels et des milices locales. On a assisté à une recrudescence des attaques perpétrées par des groupes extrémistes dans l'est et le sud du Burkina Faso, ce qui a fait peser des risques accrus sur la sécurité des pays voisins, dont le Niger et le Bénin, et potentiellement le Togo. On a également constaté une intensification de la violence intercommunautaire, en particulier au Niger, le long de la frontière occidentale avec le Mali. En dépit de l'intensification des opérations militaires, les attaques menées par des bergers et des bandits ont continué d'aggraver l'insécurité au Nigéria, dans un contexte général marqué par plusieurs attaques de grande ampleur lancées par Boko Haram contre des positions militaires nigérianes. Il semblerait que les groupes terroristes actifs au Sahel aient renforcé la coordination de leurs opérations, les schémas des attaques indiquant une division du travail et une étroite coopération entre les groupes.

16. Au Burkina Faso, 125 atteintes à la sécurité ont été enregistrées entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 septembre, soit près du double du nombre d'atteintes enregistré sur l'ensemble de l'année 2017. Les attaques terroristes ont fait plus de 65 victimes civiles et militaires dans l'est du Burkina Faso pendant la période considérée (contre seulement 4 sur l'ensemble de l'année 2017) et reposaient sur des modes opératoires de plus en plus sophistiqués. Face à cette insécurité croissante, le Gouvernement a mené des opérations militaires dans les provinces du Loroum, d'Oudalam et du Soum.

17. Au Niger, les forces de défense et de sécurité n'ont cessé d'être mises à rude épreuve dans l'ouest et le sud du pays. Dans le sud-est du Niger, Boko Haram et le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » ont intensifié leurs raids menés depuis l'autre côté de la frontière. Depuis la période précédente, on a également constaté une multiplication des enlèvements contre rançon. Dans l'ouest du Niger, des militants de l'État islamique du Grand Sahara ont continué d'utiliser les régions de Tillabéri et Tahoua comme bases arrière pour leurs opérations au Burkina Faso et au Mali. Cela a donné lieu à des affrontements sporadiques avec les forces de sécurité et à des violences visant des civils. Dans le nord et l'est du Niger, des actes criminels violents, notamment des actes de banditisme sur les voies routières et des détournements de véhicules, se sont poursuivis.

18. Au Nigéria, il s'est avéré que Boko Haram avait changé ses tactiques opérationnelles. Au lieu de cibler les établissements d'enseignement et de culte, les installations publiques et les marchés, ses attaques visaient directement des cibles militaires. Suite à l'attaque d'un convoi militaire à Bama pendant la première semaine de juillet, 10 soldats auraient été tués, 23 auraient disparu et du matériel militaire aurait été perdu. Le 15 juillet, des combattants de Boko Haram lourdement armés ont envahi la base de la 81<sup>e</sup> division avancée à Jilli (État de Yobe), tuant au moins 48 soldats. Le 1<sup>er</sup> septembre, Boko Haram a tué 30 soldats et attaqué le village de Zari dans le nord de l'État de Borno.

19. Au cours de la période considérée, les conflits entre agriculteurs et éleveurs ont entraîné des pertes en vies humaines, la destruction de moyens de subsistance et de biens, des déplacements de population et des violations des droits de la personne et

atteintes à ces droits. Parmi les zones de tension figuraient les axes transfrontières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, qui sont les principaux pays d'origine pour le commerce du bétail. De nombreux États du Nigéria ont connu des flambées de violence, mais celles-ci ont été plus fréquentes dans la région de la ceinture centrale, ainsi que dans les États d'Adamawa et de Taraba dans le nord-est du pays. La recrudescence des conflits entre agriculteurs et éleveurs est étroitement liée : à la pression démographique ; à la désertification et la perte de réserves de pâturages et d'itinéraires de transhumance, exacerbées par les changements climatiques ; aux problèmes rencontrés dans la mise en œuvre effective des politiques de gestion des terres et d'adaptation aux changements climatiques ; à l'application limitée des lois pastorales existantes ; à des intérêts politiques et économiques ; à l'érosion des mécanismes traditionnels de règlement des conflits ; à la prolifération des armes.

20. Au cours du sommet commun de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la CEDEAO tenu le 30 juillet à Lomé, les chefs d'État et de gouvernement se sont dits préoccupés par la recrudescence et la propagation des conflits violents entre éleveurs et agriculteurs dues en particulier aux effets néfastes des changements climatiques. Ils ont demandé aux ministres chargés de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité des deux régions de tenir des consultations régulières, en y associant des organisations représentant les éleveurs et les agriculteurs, afin de recenser des mesures permettant de prévenir ces conflits ou et de les gérer pacifiquement.

21. La criminalité maritime et la piraterie au large des côtes de l'Afrique de l'Ouest ont continué de faire peser une menace sur la paix, la sécurité et le développement dans la région. D'après les chiffres fournis par le Gouvernement, la criminalité liée au pétrole a causé une perte de revenus de près de 2,8 milliards de dollars l'an dernier au Nigéria. Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 23 novembre, 82 actes de criminalité maritime et de piraterie ont été signalés dans le golfe de Guinée.

22. En comparaison avec la situation décrite dans le précédent rapport, le trafic de drogues s'est accru dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel. Au Bénin, en Gambie et au Nigéria, plus de 50 kilogrammes de cocaïne ont été saisis entre juillet et octobre par les équipes aéroportuaires conjointes chargées des interceptions. Au cours de la même période, ces équipes ont saisi plus de 6 kilogrammes de méthamphétamines, 8 kilogrammes d'héroïne (soit le double de la quantité saisie au premier semestre de 2018) et 2,6 tonnes de cannabis. La production de drogues dans l'ensemble de la région aurait également été en hausse : plus de 100 kilogrammes d'éphédrine et de phénacétine ont été saisis par les autorités compétentes.

### C. Tendances socioéconomiques

23. En 2019, la croissance économique de la région devrait atteindre 2,9 %, en raison notamment des prévisions selon lesquelles la croissance du Nigéria, qui représente 75 % de la production économique globale de la région, atteindra 2,1 %. On prévoit que la croissance de la Côte d'Ivoire atteindra 7,6 % et le Ghana devrait conserver son statut d'économie à la croissance la plus rapide en Afrique de l'Ouest, avec une croissance de 8,6 % selon les prévisions. Le niveau de la dette publique a continué d'augmenter, et plusieurs pays affichent un ratio dette/produit intérieur brut de 69,8 %, soit un taux supérieur au plafond de 50 % recommandé par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale.

24. La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest prévoit une reprise économique en Afrique de l'Ouest pour 2019, sauf pour le secteur des services et celui du bâtiment et de la construction. À moyen terme, si les politiques actuelles demeurent inchangées et si l'environnement extérieur est favorable, la croissance

devrait atteindre 4 %. Parmi les obstacles à la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest et au Sahel, on peut notamment citer le faible niveau de l'investissement intérieur et extérieur par rapport à d'autres régions, la persistance des entraves à la mobilisation des recettes nationales ainsi que la nécessité d'améliorer l'efficacité des dépenses publiques et l'intégration commerciale et financière. En outre, l'intégration économique régionale, notamment la libre circulation des personnes, des biens et des services, a été entravée par les problèmes de sécurité.

#### **D. Tendances observées dans la situation humanitaire**

25. La situation humanitaire en Afrique de l'Ouest et au Sahel demeure préoccupante, principalement en raison de l'insécurité alimentaire et des déplacements forcés, et elle est aggravée par des épidémies cycliques et la vulnérabilité de la région aux chocs externes. Près de 24 millions de personnes continuent d'avoir besoin d'une assistance humanitaire dans la région. Au Burkina Faso, au Tchad, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal, la sécheresse provoquée par la pénurie de pluies en 2017 a décimé les cultures et causé de graves déficits en eau et en pâturages en 2018. Dans la région du Sahel, l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont atteint un niveau sans précédent depuis la crise de la sécurité alimentaire de 2012. Plus de 5,8 millions de personnes avaient besoin d'une aide alimentaire d'urgence au plus fort de la période de soudure en juillet et août, et 2,1 millions d'enfants souffraient toujours de malnutrition aiguë sévère en novembre 2018. Les partenaires humanitaires ont intensifié leurs interventions à partir de la fin 2017 et fourni une aide à près de la moitié de ces 5,8 millions de personnes. Au plus fort de la saison de soudure, le Programme alimentaire mondial a fourni une aide à 2,5 millions de personnes chaque mois. Dans de nombreuses zones de la région, des pluies bienvenues tombant depuis la fin du mois de juillet 2018 devraient permettre d'améliorer les récoltes et les pâturages. Toutefois, les populations touchées par la sécheresse de 2017 auront besoin d'une aide soutenue pour reconstituer leurs moyens de subsistance, car elles ont épuisé leurs réserves alimentaires et subi des pertes de bétail massives.

26. Dans le bassin du lac Tchad bassin, l'insécurité et les mauvaises conditions de vie ont continué de provoquer des déplacements de population. En octobre, on comptait plus de 2,4 millions de personnes déplacées, contre 2,3 millions à la même période en 2017, et plus de 230 660 Nigériens avaient trouvé refuge au Cameroun, au Tchad et au Niger. Depuis le premier semestre de 2018, l'insécurité alimentaire concerne 1 million de personnes supplémentaires dans le bassin du lac Tchad ; elle touche actuellement 5 millions de personnes, dont 3 millions dans la seule région du nord-est du Nigéria.

27. L'intensification des mesures de prévention et d'intervention prises par les populations locales, les gouvernements et les partenaires humanitaires a permis de faire reculer l'épidémie de choléra dans le bassin du lac Tchad Basin, la plus grave qu'ait connue la région depuis 2010. Au Nigéria, le nombre de nouveaux cas suspects de choléra a chuté : de près de 3 000 cas par semaine à la mi-septembre il a été ramené à 742 par semaine au début du mois d'octobre 2018. Le Niger a signalé 20 nouveaux cas par semaine au cours de la même période, contre plus de 400 cas hebdomadaires entre août et septembre.

28. Les organismes d'aide ont fourni une assistance à plus de 6 millions de personnes dans la région du bassin du lac Tchad en 2018, en dépit de nombreux obstacles, parmi lesquels l'insécurité. Environ 3 000 agents humanitaires travaillent dans le nord-est du Nigéria, où la violence armée continue d'infliger de graves

souffrances aux populations et d'entraver les opérations d'aide. Le 15 octobre, dans le nord-est du Nigéria, le groupe « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » a exécuté une sage-femme travaillant pour le Comité international de la Croix-Rouge.

29. En 2018, les organisations humanitaires ont demandé un montant de 1,6 milliard de dollars pour pouvoir aider les personnes touchées par le conflit dans le bassin du lac Tchad. Au 22 octobre, les donateurs n'avaient fourni que 46 % de ce montant.

### **Tendances relatives aux droits de la personne**

30. Dans l'ensemble, la situation des droits de la personne en Afrique de l'Ouest et au Sahel demeure préoccupante. Les groupes terroristes ont continué de violer le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, ce qui a eu des répercussions sur la sûreté et la sécurité des populations locales. L'ampleur et l'intensité croissantes des affrontements entre agriculteurs et éleveurs auxquels se sont ajoutés les violences intercommunautaires, les actes de banditisme et les vols de bétail ont porté atteinte aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la propriété des peuples autochtones, ainsi qu'au droit à un recours judiciaire, étant donné que les auteurs de ces actes ont continué d'agir en toute impunité.

31. Au cours de la période considérée, des groupes locaux et internationaux de défense des droits de la personne ont fait part de leurs préoccupations face à l'arrestation, la détention et la condamnation de défenseurs des droits de la personne dans certains pays de la région, notamment au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger. L'instrumentalisation du système judiciaire suscite des préoccupations car il fait obstacle au renforcement des institutions démocratiques. Fait positif, trois figures importantes de la société civile nigériane ont été remises en liberté après quatre mois de détention. Toutefois, en Mauritanie, le dirigeant du mouvement antiesclavagiste, Biram Dah Abeid, arrêté depuis le 7 août 2018 et accusé d'incitation à la violence, était toujours détenu. Il a remporté un siège aux élections législatives, mais n'a pas pu prendre ses fonctions.

32. Quelques progrès ont été accomplis sur le plan de la réconciliation nationale. En Gambie, les autorités ont créé la Commission vérité, réconciliation et réparations, suite à la tenue de consultations nationales sur la justice transitionnelle, qui ont été appuyées par le Fonds pour la consolidation de la paix. Au Burkina Faso, le Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale a organisé des réunions dans tout le pays afin de sensibiliser la population au processus de réconciliation et de la consulter à ce sujet, là encore avec un financement fourni par le Fonds pour la consolidation de la paix. Au Libéria, il n'y a eu que peu de progrès dans l'application des recommandations formulées par la Commission Vérité et réconciliation.

33. L'opposition, la société civile, les syndicats et d'autres groupes se sont plaints d'atteintes à la liberté de réunion et d'expression dans plusieurs pays, et notamment au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée, au Nigéria, en Mauritanie et au Sénégal. Les affrontements entre manifestants et forces de sécurité ont fait des blessés et des morts, sur fond d'inquiétudes quant à l'usage disproportionné de la force dans le maintien de l'ordre. En Guinée, on a recensé plusieurs victimes suite aux manifestations répétées qui se sont déroulées au cours de la période considérée. En Gambie, deux personnes ont été tuées et plusieurs blessées par la police au cours de la dispersion violente d'une manifestation, le 28 juin. Au Nigéria, des membres du Mouvement islamique du Nigéria et des forces de sécurité se sont affrontés à Abuja les 27 et 29 octobre. D'après des groupes de défense des droits de la personne, au moins 45 membres du Mouvement islamique du Nigéria ont été tués par les forces de sécurité nigérianes (qui ont affirmé que six personnes avaient été tuées) et 122 autres

ont été blessés par balle. Les forces de sécurité auraient également arrêté des centaines de manifestants du Mouvement islamique du Nigéria.

## **E. Condition de la femme**

34. Au cours de la période considérée, la représentation des femmes aux postes à responsabilité dans l'ensemble de la région est restée faible en dépit de certains progrès. Deux femmes ont été élues maires, l'une à Banjul et l'autre à Dakar, tandis que 5 des 11 membres de la Commission vérité, réconciliation et réparations en Gambie étaient des femmes. En Mauritanie, après le remaniement gouvernemental du 30 octobre, 7 femmes ont été nommées au gouvernement, qui compte 23 ministres. Les pays et les organisations régionales ont continué à s'efforcer d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

35. Les droits des femmes ont été systématiquement violés par des groupes terroristes, comme par exemple Ansaroul Islam dans certaines régions du nord du Burkina Faso, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans dans l'ouest du Niger et Boko Haram dans le nord-est du Nigéria. Il a été signalé que des femmes avaient été victimes d'enlèvements, de détentions arbitraires, de restrictions de leur liberté de circulation, de diverses formes de châtement corporel et de violences sexuelles.

## **III. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel**

### **A. Bons offices et missions spéciales du Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel**

36. En collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué d'apporter son concours à l'action en faveur de la pérennisation de la paix dans la région, préconisant et épaulant la tenue de consultations nationales inclusives, les activités relatives aux droits de l'homme, la mise en place de réformes constitutionnelles et institutionnelles, et l'organisation d'élections transparentes, crédibles et pacifiques.

37. Du 8 au 10 juillet, mon Représentant spécial s'est rendu à Conakry, où il s'est entretenu avec des représentants du Gouvernement et de l'opposition, les encourageant à accélérer la mise en œuvre de l'accord politique du 12 octobre 2016 et à rechercher des solutions consensuelles pour réformer la commission électorale.

38. En sa qualité de Représentant de haut niveau pour le Nigéria, mon Représentant spécial a poursuivi ses consultations avec les principales parties prenantes nationales afin de promouvoir un climat propice à la tenue d'élections pacifiques en vue des législatives de 2019.

39. Mon Représentant spécial est à l'origine d'une mission pré-électorale conjointe au Nigéria, à laquelle il a participé avec des représentants de la CEDEAO et de l'Union africaine, du 29 au 31 octobre. À cette occasion, il a consulté le Président, le Bureau de l'Inspecteur général, de hauts responsables militaires, des organisations de la société civile et d'autres acteurs et institutions de premier plan.

40. Du 7 au 10 novembre, mon Représentant spécial s'est rendu au Libéria pour faire le point sur les progrès accomplis depuis le retrait de la Mission des Nations Unies au Libéria. Il a encouragé les autorités nationales et la société civile à œuvrer de concert au renforcement de la gouvernance, notamment dans le secteur de la sécurité.

41. Le 4 décembre, lors de son passage à Cotonou pour prononcer un discours liminaire à l'Assemblée parlementaire des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, mon Représentant spécial s'est entretenu avec des acteurs gouvernementaux au sujet des préparatifs des élections législatives de 2019 et des réformes politiques en cours au Bénin.

### **Pérennisation de la paix**

42. Du 11 au 13 juillet, mon Représentant spécial s'est rendu en Gambie avec le Président de la Commission de la CEDEAO, Jean-Claude Brou, dans le cadre d'une mission conjointe. Les discussions ont porté sur le suivi de la conférence internationale sur le plan national de développement qui s'est tenue le 22 mai, les tendances de la politique nationale, la réforme du secteur de la sécurité, la justice transitionnelle, l'apatridie des enfants réfugiés et la gouvernance foncière.

43. Du 15 au 19 octobre, mon Représentant spécial a effectué une mission conjointe au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire et en Gambie avec le Président de la Commission de consolidation de la paix, Ion Jinga, et le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, Oscar Fernandez-Taranco. L'importance de surmonter les obstacles à la réconciliation nationale a fait l'objet de discussions dans les trois pays.

44. Au Burkina Faso, les interlocuteurs ont souligné les attentes de la population et sa frustration face au déclin économique, ainsi que la fragilité des conditions de sécurité dans le pays. Le Président du Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale, Bazomboué Léandre Bassolé, a insisté sur la nécessité de rétablir la confiance entre la population et les autorités.

45. En Côte d'Ivoire, la mission conjointe a encouragé le Gouvernement à présenter une nouvelle demande au Fonds pour la consolidation de la paix en 2020 afin de pouvoir bénéficier d'un financement du Fonds.

46. En Gambie, la mission conjointe a participé au lancement de la Commission vérité, réconciliation et réparations. Lors des rencontres avec le Président et d'autres autorités gouvernementales, la délégation de l'ONU a appelé la Commission à adopter une approche centrée sur les victimes, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux groupes vulnérables, et à assurer la protection des victimes et des témoins.

## **B. Commission mixte Cameroun-Nigéria**

47. L'insécurité, notamment les tensions de plus en plus vives dans les régions anglophones du Cameroun, a continué d'entraver les opérations de démarcation le long de la frontière terrestre entre le Cameroun et le Nigéria, ralentissant la mise en place des bornes. Les parties à la Commission mixte Cameroun-Nigéria se sont réunies à Lagos les 3 et 4 octobre pour finaliser la planification logistique de la reprise de la construction des bornes. Les opérations sur le terrain ont repris début novembre en vue de la construction de 335 bornes.

48. Mon Représentant spécial, qui préside également la Commission mixte, a poursuivi ses consultations bilatérales avec les chefs des délégations nigériane et camerounaise en vue de régler les points de désaccord en suspens. Une équipe de médiation s'est rendue à Abuja en juillet et à Yaoundé en août pour assurer le suivi de l'échange de mémorandums entre les parties. De manière générale, les parties ont réaffirmé leur volonté d'appliquer l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice en octobre 2002 et de délimiter dans leur intégralité les frontières terrestres et maritimes entre les deux pays.

### **C. Renforcement des capacités sous-régionales de lutte contre les menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité**

49. Pendant la période considérée, l'UNOWAS a continué de renforcer sa collaboration avec ses partenaires régionaux : l'Union africaine, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et les équipes de pays des Nations Unies dans la région. À cet égard, il a notamment déployé des missions techniques au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Gambie, en Guinée et au Niger. Il a par ailleurs continué de collaborer étroitement avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, en mettant l'accent sur le dialogue politique pour prévenir la violence liée aux élections, le renforcement du rôle des femmes dans les processus politiques et le renforcement de la confiance entre les populations locales et les autorités. À la suite de consultations conjointes avec l'UNOWAS, le Fonds pour la consolidation de la paix a affecté 12 millions de dollars à des projets transfrontières dans toute la région du Sahel, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

50. L'UNOWAS a déployé deux missions d'appui technique pour aider à la préparation du premier sommet conjoint de la CEAAC et la CEDEAO consacré à « La paix, la sécurité, la stabilité et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent », qui s'est tenu à Lomé le 30 juillet. Lors de cette rencontre, à laquelle ont participé mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et mon Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, les dirigeants des deux régions ont réaffirmé leur volonté de renforcer la coopération pour surmonter les problèmes communs, notamment le terrorisme et l'extrémisme violent, l'insécurité et la piraterie maritimes, les conflits liés au pastoralisme et la criminalité organisée. Ils sont également convenus de tenir des réunions statutaires tous les deux ans.

51. Les 5 et 6 septembre, l'UNOWAS a accueilli à Dakar la réunion annuelle entre homologues de la CEDEAO et de l'UNOWAS pour examiner les tendances politiques et l'évolution des conditions de sécurité dans la sous-région et planifier des initiatives communes pour 2018 et 2019.

52. Le 3 octobre, des représentants de l'UNOWAS ont rencontré à Dakar la Secrétaire générale adjointe de l'Union du fleuve Mano en charge de la paix et de la sécurité pour discuter du cadre de coopération stratégique UNOWAS-Union du fleuve Mano, de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de l'Union du fleuve Mano en matière de sécurité des frontières, du renforcement des capacités du secrétariat de l'Union du fleuve Mano en matière de droits de la personne et du renforcement des capacités en matière d'égalité des sexes, de paix et de sécurité au sein du Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix.

53. Le 25 octobre, mon Représentant spécial a participé à la neuvième retraite de haut niveau de l'Union africaine sur la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, qui s'est tenue au Ghana.

54. Le 3 décembre, l'UNOWAS a accueilli la réunion semestrielle des chefs des missions de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest et au Sahel, à laquelle ont participé mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et les Coordonneurs résidents de la Côte d'Ivoire et du Libéria. Les participants ont échangé leurs vues sur l'évolution de la paix et de la sécurité dans leurs zones de responsabilité respectives. Ils sont également convenus de poursuivre leur coopération et d'intensifier les échanges d'informations sur les principaux problèmes qui touchent la sous-région.

55. En décembre, l'UNOWAS a achevé la première étape d'une analyse des risques de sécurité liés au climat en Afrique de l'Ouest et au Sahel, de leurs conséquences pour les populations et des solutions possibles pour y remédier, dans une perspective de prévention des conflits. Cette activité faisait suite à la déclaration faite le 10 août 2018 par la Présidente du Conseil de sécurité ([S/PRST/2018/16](#)), dans laquelle le Conseil avait reconnu les effets néfastes des changements climatiques, des changements écologiques et des catastrophes naturelles sur la stabilité de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, et souligné qu'il fallait que les gouvernements et les organismes des Nations Unies adoptent des stratégies à long terme afin d'appuyer la stabilisation et de renforcer la résilience.

56. Du 10 au 12 décembre à Ouagadougou, l'UNOWAS a tenu, en coopération avec le Gouvernement burkinabé, le premier forum annuel de la jeunesse pour la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Le forum a donné aux participants l'occasion de discuter des activités menées par les organisations de jeunes dans la région, dans la perspective de l'application des résolutions [2250 \(2015\)](#) et [2419 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité.

57. Au cours de la période considérée, l'UNOWAS a participé aux missions d'évaluation effectuées par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Ces visites avaient pour objectif d'évaluer les besoins et les capacités des États Membres concernant l'application des résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [2178 \(2014\)](#) et [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a également fourni à des responsables des ministères de la justice et à des magistrats et avocats de la région une assistance technique relative aux normes et meilleures pratiques internationales applicables aux poursuites et enquêtes dans les affaires de terrorisme.

### **Réforme du secteur de la sécurité**

58. L'UNOWAS a continué d'appuyer les réformes du secteur de la sécurité engagées dans la région. Au Burkina Faso, l'équipe consultative des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité a aidé le Gouvernement à orienter l'action conduite dans ce domaine et à faire face aux menaces croissantes en matière de sécurité, ainsi qu'à mettre en place des mesures de renforcement de la confiance entre la population et les forces de sécurité. Elle a en outre fourni des indications sur le rôle des institutions de sécurité dans le processus de réconciliation nationale au Haut Conseil pour la réconciliation et l'unité nationale. À la demande du Gouvernement et avec l'appui du Service de la lutte antimines de l'ONU, elle aide à évaluer dans quelle mesure le secteur de la sécurité est préparé à faire face aux menaces liées aux engins explosifs improvisés.

59. En Guinée, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité a essentiellement porté sur l'élaboration de politiques nationales et le renforcement des capacités de la police. L'équipe consultative pour la réforme du secteur de la sécurité a continué d'appuyer la mise en place de services de sécurité tenant compte des questions du genre, dans neuf institutions de sécurité.

60. En Gambie, l'équipe consultative pour la réforme du secteur de la sécurité a aidé le Gouvernement à créer le Bureau du Conseiller national pour les questions de sécurité et le comité technique sur la réforme du secteur de la sécurité. Elle a également appuyé le processus d'élaboration d'une politique de sécurité nationale actuellement dirigé par les autorités du pays. Elle a enfin appuyé la création d'un réseau de points de contact pour les questions de genre afin de renforcer la capacité nationale de mettre en œuvre des initiatives tenant compte des questions de genre dans le secteur de la sécurité.

61. La conduite des activités susmentionnées a été facilitée par des financements du Fonds pour la consolidation de la paix.

### **Conflits entre éleveurs et agriculteurs**

62. Le 16 octobre, l'UNOWAS a lancé une étude sur le pastoralisme et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, qui s'intéressait aux causes des conflits entre éleveurs et agriculteurs dans la région. Cette étude s'est basée sur des consultations étroites avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'autres organismes des Nations Unies dans la région, la Commission de la CEDEAO, le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel, la Banque mondiale, l'Agence des États-Unis pour le développement international et des experts indépendants. Depuis sa publication, le Bureau collabore étroitement avec les organismes des Nations Unies compétents, la CEDEAO et d'autres partenaires à la mise en œuvre de ses principales recommandations, notamment la mise en place de mécanismes de prévention et de règlement des conflits pour mettre fin aux rivalités liées à la rareté des ressources hydriques et foncières. La CEDEAO et l'UNOWAS ont tenu plusieurs réunions à Abuja du 19 au 22 novembre afin d'élaborer un plan d'action conjoint concernant la transhumance, d'analyser le conflit et d'examiner les corrélations entre les changements climatiques et le conflit.

### **Bassin du lac Tchad**

63. Pendant la période considérée, des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2349 (2017) du Conseil de sécurité, qui vise à soutenir les interventions régionales face à la crise qui sévit dans la région du bassin du lac Tchad. Le 30 août, le Nigéria a accueilli la réunion du Conseil des ministres de la Commission du bassin du lac Tchad, à l'issue de laquelle a été adoptée la Stratégie régionale en faveur de la stabilisation, du redressement et de la résilience des zones du bassin du lac Tchad touchées par Boko Haram. Cette réunion a eu lieu avant une conférence de haut niveau sur la région du lac Tchad, qui s'est tenue à Berlin les 3 et 4 septembre et a servi à mobiliser des ressources supplémentaires pour le programme de stabilisation et de développement durable de la sous-région. À cette conférence, ma Représentante spéciale adjointe pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a souligné qu'il est important de prendre les questions de genre comme point de départ pour s'attaquer aux causes profondes de la crise, et des partenaires se sont engagés à verser plus de 2 milliards de dollars pour aider à répondre aux besoins des plus de 17 millions de personnes touchées par la crise.

64. En appui à la Stratégie, l'UNOWAS et le BRENUAC ont participé à une série de consultations avec le Bénin, le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad, organisées pour donner suite au Forum des gouverneurs du bassin du lac Tchad, tenu les 8 et 9 mai à Maiduguri (Nigéria). Dans le même ordre d'idées, l'ONUSC et la DECT ont organisé à Niamey et à Yaoundé, avec la participation de la Commission du bassin du lac Tchad et de l'Union africaine, des ateliers sur le rôle de l'identification et de la poursuite en justice des personnes associées à Boko Haram.

### **Piraterie dans le golfe de Guinée**

65. Pendant la période considérée, l'appui international à la lutte contre la criminalité maritime et la piraterie a consisté à renforcer les moyens opérationnels dont disposent les agences maritimes pour patrouiller dans leurs eaux et à améliorer les capacités de la chaîne de justice pénale de détecter, d'examiner et de juger les cas de piraterie et de criminalité maritime. L'ONUSC a aidé la garde côtière libérienne à mieux s'acquitter des activités d'entretien courant, en détachant un ingénieur

maritime et en fournissant des pièces détachées et du matériel radio. Un appui similaire a été fourni à la Sierra Leone.

#### **Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée**

66. Mon Représentant spécial a continué de mobiliser l'appui à la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée en étroite coopération avec des organismes de l'ONU, des partenaires régionaux et des États de la région. Pendant la période considérée, les parties prenantes du secteur de la sécurité dans la région ont suivi une série de cours de formation organisés par l'ONU, l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et des partenaires bilatéraux. Il s'agissait notamment d'activités de formation et de mentorat sur la sécurité parrainées par la France et portant sur des sujets comme la sécurité assurée par l'Agence nationale de l'aviation civile au Niger, le ciblage des passagers effectué par la cellule aéroportuaire antitrafic du Burkina Faso et la lutte contre le trafic de stupéfiants menée par la cellule aéroportuaire antitrafic du Mali. En août 2018, la CEDEAO et l'ONUSUD ont tenu à Abuja, avec les cellules aéroportuaires antitrafic du Burkina Faso, du Niger et du Nigéria, un atelier régional sur les stratégies de lutte contre le trafic de tramadol et d'autres médicaments délivrés sur ordonnance. Du 17 septembre au 8 octobre, les cellules aéroportuaires antitrafic d'Afrique de l'Ouest ont pris part à l'opération conjointe mondiale conduite par INTERPOL, baptisée « Lionfish », qui a mené à la saisie de plus de 55 tonnes de stupéfiants dans divers endroits du monde.

### **D. Mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel**

67. Pendant la période considérée, l'UNOWAS a travaillé en étroite consultation avec mon Conseiller spécial pour le Sahel afin que les perspectives nationales et régionales soient mieux prises en compte dans les cadres conceptuels et opérationnels des Nations Unies au Sahel. À cette fin, des consultations régulières ont été organisées avec la CEDEAO, l'Union africaine, le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et d'autres organisations régionales travaillant au Sahel, en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies. Une série de réunions de coordination, tenues dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, a contribué à faciliter l'élaboration d'initiatives conjointes avec des partenaires régionaux.

68. Les 17 et 18 septembre, à Abuja, mon Représentant spécial a coprésidé, avec la CEDEAO et la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL), une réunion d'organisations régionales opérant au Sahel, notamment l'Union économique et monétaire ouest-africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, le G5 Sahel et l'Autorité de développement intégré de la région du Liptako-Gourma. Les participants ont demandé que davantage de ressources soient mobilisées auprès du secteur privé et de la diaspora, remarquant que la plupart des annonces de contribution faites lors des conférences de donateurs récentes n'avaient pas été honorées.

69. Le 12 octobre à Niamey, l'UNOWAS et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ont soutenu et facilité, en partenariat avec l'Union africaine et le secrétariat du G5 Sahel, le lancement officiel de la plateforme des femmes du G5 Sahel. La réunion était présidée par le Premier Ministre nigérien, Brigi Rafini. Parmi les participants figuraient le Secrétaire permanent du G5 Sahel, les ministres chargés des questions de genre et des affaires féminines des pays membres du G5 Sahel, des représentants des pouvoirs publics, des organisations de la société civile ainsi que des partenaires régionaux et

internationaux. Les participants ont adopté une feuille de route pour la réalisation des activités de la plateforme.

70. Le 13 octobre à Bali (Indonésie), mon Conseiller spécial pour le Sahel a organisé, en partenariat avec la Banque mondiale, le G5 Sahel et l'Alliance pour le Sahel, une réunion de haut niveau sur le Sahel, en marge de l'Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale. Les ministres des finances des 10 pays visés par la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, ainsi que des ministres des finances du Groupe des Vingt, y ont participé. La réunion a fait partie des efforts de sensibilisation visant à mobiliser des ressources pour des initiatives de transformation au Sahel, élaborées en partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour le développement, relatives à l'agriculture résiliente face aux changements climatiques et aux énergies renouvelables. Mon Conseiller spécial a continué à renforcer les partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations régionales, les institutions financières, le secteur privé et la société civile afin de mettre en œuvre les interventions des domaines prioritaires du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel, de renforcer les synergies et de mobiliser des ressources.

71. Les 22 et 23 octobre, mon Représentant spécial et mon Conseiller spécial ont participé à la réunion informelle d'envoyés spéciaux et de partenaires travaillant au Sahel, organisée par le Danemark, en vue d'améliorer l'action collective menée face à la détérioration de la situation au Sahel, notamment par l'intermédiaire du plan d'investissements prioritaires au G5 Sahel et de l'Alliance pour le Sahel. Les débats ont été axés sur le processus de paix au Mali, ainsi que sur la pleine mise en opération de la Force conjointe du G5 Sahel.

72. Le 2 novembre à Dakar, mon Représentant spécial a présidé la septième réunion du Comité de pilotage de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Celle-ci a rassemblé mon Conseiller spécial pour le Sahel, des directeurs régionaux, des coordonnateurs résidents et des représentants du Département des affaires politiques qui ont examiné les tendances actuelles en matière de paix, de développement et de sécurité dans la région. Les participants ont passé en revue l'état d'avancement du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et débattu de la stratégie de mobilisation de l'ONU pour le Sahel, ainsi que de l'appui à la mise en œuvre d'autres plans régionaux, notamment du Plan d'investissements prioritaires du G5 Sahel.

73. Le 12 novembre, la Commission de consolidation de la paix a tenu sa session annuelle sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix au Sahel ». Cette session a donné l'occasion au Secrétaire de l'ONU, aux États membres et aux partenaires travaillant sur les problèmes de la région du Sahel d'examiner les progrès accomplis en ce qui concerne l'appui qu'ils apportent aux pays de région et de se pencher sur la mise en œuvre du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. La Vice-Secrétaire générale a ouvert la manifestation. La session annuelle a eu lieu peu après une réunion de haut niveau sur le Mali et le Sahel, tenue le 26 septembre, en marge du débat général de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale. Accompagné du Président du Mali, du Président de la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires opérant au Sahel, j'ai eu l'honneur d'ouvrir la réunion de haut niveau en invitant toutes les parties présentes au Mali à honorer leurs engagements et j'ai souligné que la stabilité au Mali était une condition préalable à la paix et au développement dans tout le Sahel.

74. En partenariat avec d'autres entités des Nations Unies, l'UNOWAS a appuyé l'organisation d'une conférence internationale de donateurs pour lever des fonds aux fins de la table ronde des donateurs du G5 Sahel pour le financement du plan d'investissements prioritaires, qui s'est tenue à Nouakchott le 6 décembre. La conférence s'est conclue par des annonces de contribution de plus de 2 milliards de dollars visant à financer le plan d'investissements prioritaires et par un accord de

création d'un mécanisme de suivi, conclu entre des partenaires et les pays du G5 Sahel afin de veiller à ce que les fonds soient versés en temps voulu.

75. Par l'intermédiaire de son bureau de liaison à Nouakchott, l'UNOWAS a fourni, avec le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'ONU, un appui à la création du Centre sahélien d'analyse des menaces et d'alerte précoce du G5 Sahel, en envoyant un analyste de la sécurité et un analyste des droits de la personne et de la gouvernance au secrétariat du G5 Sahel. L'UNOWAS, le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'Agence des États-Unis pour le développement international ont continué de soutenir la Cellule régionale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent du G5 Sahel. L'UNOWAS a également facilité la participation de membres de la Cellule à différents ateliers en vue d'élaborer un cadre d'analyse commun et de renforcer leurs capacités de prévention de l'extrémisme violent.

76. Dans le cadre de l'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste au Sahel, le Bureau de lutte contre le terrorisme a organisé, en collaboration avec le secrétariat du G5 Sahel, un atelier de renforcement des capacités des forces de sécurité du Sahel en matière de prévention et de gestion des situations d'enlèvement contre rançon, qui s'est tenu à Nouakchott du 4 au 6 septembre. Le Bureau de lutte contre le terrorisme a également organisé du 6 au 8 novembre, en partenariat avec le secrétariat du G5 Sahel, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et l'UNOWAS, un atelier sur le rôle de l'éducation dans la prévention de l'extrémisme violent à l'intention de groupes de jeunes et de femmes et d'autres organisations de la société civile de pays du G5 Sahel. Le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ont poursuivi la mise en œuvre du projet visant à garantir le respect des normes relatives aux droits de la personne aux frontières dans le contexte de la lutte contre le terrorisme pour les pays du G5 Sahel.

## **E. Promotion de la bonne gouvernance, respect de l'état de droit et des droits de la personne et prise en compte de la problématique femmes-hommes**

77. L'UNOWAS, le HCDH, le PNUD, l'ONUDC, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau de la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et ONU-Femmes, en collaboration avec l'Union africaine, la CEDEAO, le secrétariat du G5 Sahel et le Gouvernement nigérien, ont organisé la deuxième conférence régionale sur l'impunité, l'accès à la justice et les droits de l'homme en Afrique de l'Ouest et au Sahel. La conférence, qui s'est tenue au Niger du 10 au 12 septembre, a réuni des responsables de haut niveau des pays de la région. Les participants ont adopté une déclaration assortie de recommandations sur le renforcement de la coopération judiciaire et de l'administration de la justice, en particulier dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et la criminalité transnationale organisée, sur la lutte contre la violence sexuelle liée aux conflits, ainsi que sur le rôle des mécanismes de justice transitionnelle dans la promotion de la réconciliation nationale. Une plateforme ministérielle a été créée pour assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations. L'UNOWAS collabore actuellement avec des partenaires régionaux en vue de trouver des financements pour la plateforme.

78. L'UNOWAS a continué de fournir un appui aux organisations de la société civile spécialisées dans les droits de l'homme et l'état de droit. Le 21 octobre, il a organisé une table ronde sur l'accès à la justice, l'impunité et la corruption à l'occasion des réunions d'organisations non gouvernementales qui ont précédé la

soixante-troisième session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, tenue à Banjul.

79. Les 7 et 8 juillet, la Vice-Secrétaire générale a effectué, avec des représentants du Gouvernement suédois et de l'Union africaine, une visite conjointe de haut niveau au Niger, au Soudan du Sud et au Tchad, pour aborder des problèmes relatifs aux femmes, à la paix, à la sécurité et au développement. La mission a été l'occasion de promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles au Sahel, leur participation à la vie politique et aux processus de paix et l'élimination des violences perpétrées à leur égard. Le 10 juillet, la Vice-Secrétaire générale a fait un exposé au Conseil de sécurité lors d'une réunion sur les femmes et la paix et la sécurité au Sahel, à l'occasion de laquelle elle a souligné qu'il fallait renforcer l'appui apporté à la région, en mettant l'accent sur des projets intégrés, à plus grande échelle et porteurs de changement. Les 3 et 4 octobre, des représentants de l'UNOWAS ont participé à un atelier de la CEDEAO consacré à l'application d'une approche non sexiste et à une médiation efficace en Afrique de l'Ouest en vue d'élaborer un cadre sur le genre et la médiation qui sera adopté par la CEDEAO.

80. L'UNOWAS a continué de coordonner ses activités avec celles du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel. Il a facilité deux sessions d'échange au niveau sous-régional sur la représentativité des femmes dans les médias (30 août) et sur le dividende démographique en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (18 octobre). Du 17 au 22 septembre, le Bureau a dirigé, à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe de travail, une mission au Togo à laquelle ont participé plus de 100 femmes et jeunes venus de 12 pays de la région, qui se sont mis d'accord sur une feuille de route commune d'activités pour l'année à venir.

81. Le 26 novembre à Praia, mon Représentant spécial a coprésidé, avec Jorge Carlos Fonseca, le Président de Cabo Verde, la neuvième édition de la journée régionale portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité. Les participants ont cerné des politiques permettant de garantir une plus grande participation des femmes et des jeunes aux prises de décisions.

#### IV. Observations et recommandations

82. S'il y a eu plusieurs évolutions positives en Afrique de l'Ouest et au Sahel au cours de la période considérée, on a observé une montée de l'insécurité et une certaine instabilité politique dans plusieurs pays de la région.

83. Au niveau régional, on a noté quelques améliorations dans la tenue des élections. Toutefois, les périodes précédant et suivant les élections ont souvent été marquées par des protestations et des différends antagonistes. J'exhorte les autorités et les parties prenantes nationales à œuvrer de concert pour garantir des conditions équitables et instaurer un climat propice à la tenue, en 2019, d'élections pacifiques, inclusives et crédibles au Bénin, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Mauritanie, au Nigéria et au Sénégal.

84. Plusieurs pays du bassin du fleuve Mano ont fait des progrès dans le domaine du renforcement de la démocratie, notamment grâce à l'alternance pacifique du pouvoir en Libéria et Sierra Leone et à la tenue d'élections locales en Côte d'Ivoire. Toutefois, il faut encore consolider ces acquis remportés de haute lutte et encore fragiles. C'est pourquoi j'encourage les partenaires internationaux à accorder en priorité de l'aide aux gouvernements et aux peuples ivoirien, guinéen, libérien et

sierra-léonais ainsi qu'au secrétariat de l'Union du fleuve Mano, pour contribuer à la consolidation de la paix dans le bassin du fleuve Mano.

85. Il faut féliciter les autorités gambiennes pour les progrès réalisés dans la mise en place de la Commission de réconciliation. J'encourage les autorités, dans tous les pays de la région, à continuer d'accorder la priorité à la réconciliation afin d'établir des institutions étatiques réactives et de tenir compte des doléances.

86. La lutte contre l'impunité a certes enregistré des progrès, mais les signalements de cas de violations des droits de l'homme, y compris d'instrumentalisation du système judiciaire à des fins politiques et de répression de la liberté d'expression, restent une source de préoccupation. Il est essentiel que les gouvernements de la région respectent l'indépendance du pouvoir judiciaire, assurent un accès équitable à la justice pour tous, garantissent la protection des défenseurs des droits de l'homme, fassent avancer les réformes du secteur de la sécurité et adoptent des cadres législatifs de lutte contre la violence sexuelle et sexiste.

87. La sous-représentation persistante des femmes aux hautes fonctions de l'État en Afrique de l'Ouest et au Sahel est préoccupante. Je prie instamment les gouvernements de la région de redoubler d'efforts pour appliquer les mesures en vigueur ou, à défaut, d'adopter de nouvelles mesures, conformément à leurs engagements nationaux et régionaux, destinées à favoriser l'autonomisation des femmes et leur inclusion dans la vie politique, les processus de prise de décisions et les fonctions de direction et à promouvoir un développement inclusif tenant compte de la problématique femmes-hommes.

88. Les pays du Sahel ont entrepris des efforts appréciables pour lutter contre les problèmes de sécurité, en particulier par la mise en place de la Force multinationale mixte et de la Force conjointe du G5 Sahel. Il faut intensifier l'appui à cette fin, y compris par la mise en place de mécanismes garantissant la prévisibilité et la durabilité du financement de ces forces.

89. Le recours croissant aux interventions militaires pour faire face aux problèmes de l'Afrique de l'Ouest et au Sahel est inquiétant. Les solutions militaires, bien que nécessaires, ne sont pas suffisantes. Il faut une approche holistique pour lutter contre l'extrémisme violent, en mettant l'accent sur la bonne gouvernance, le dialogue et la médiation, et la participation de tous les acteurs de la société, en particulier les femmes et les jeunes, à la vie politique et aux processus de paix.

90. Je suis profondément préoccupé par la complexité des capacités organisationnelles et par l'influence croissantes des groupes extrémistes violents dans certains secteurs du Sahel et du bassin du lac Tchad. Le nombre croissant d'attaques menées au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Nigéria montrent bien que ces groupes peuvent frapper dans toute la région, détruire le tissu social local et priver les populations de leurs droits les plus élémentaires. J'invite les États Membres à redoubler d'efforts afin de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène et d'inverser ainsi la tendance.

91. Les allégations de violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité dans toute la région sont une source de préoccupation. Toutes les mesures anti-insurrectionnelles et les opérations de sécurité doivent évidemment être menées dans le respect du droit international des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du droit des réfugiés.

92. Le manque d'accès à l'aide humanitaire, en particulier dans le bassin du lac Tchad bassin ainsi que dans la région du Liptako-Gourma, entraîne des souffrances inutiles. Les parties concernées doivent respecter les principes humanitaires d'impartialité et de neutralité et permettre l'acheminement sans entrave de l'aide

humanitaire aux populations qui en ont besoin, en particulier aux enfants, aux personnes âgées et autres groupes vulnérables.

93. Les ressources du plan d'aide humanitaire 2019 pour le bassin du lac Tchad sont nettement insuffisantes. J'encourage les partenaires internationaux à verser des contributions généreuses pour aider à répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables.

94. Les changements climatiques ont des conséquences graves sur la dynamique du conflit dans la région du bassin du lac Tchad et certains secteurs du Sahel. Pour que la réponse apportée soit adaptée, il faut que les partenaires nationaux, régionaux et internationaux élaborent un cadre régional, qui soit harmonisé avec le Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel et propose en amont des solutions aux menaces actuelles et à venir posées par les changements climatiques.

95. L'adoption récente de la stratégie régionale pour la stabilisation des pays touchés par Boko Haram et l'appui que la communauté internationale accorde à ces mesures sont encourageants. Je demande instamment aux partenaires d'intervenir rapidement, et de collaborer avec les gouvernements concernés pour s'assurer que toutes les interventions sont adaptées aux contextes spécifiques.

96. Il convient de souligner que les Gouvernements camerounais et nigérian ont pris l'engagement de terminer les travaux de démarcation de leurs frontières terrestres et maritimes communes. Je les invite à redoubler d'efforts pour résoudre toute divergence concernant l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 et à accélérer ainsi l'accomplissement du mandat de la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

97. Je salue les efforts déployés par les organismes des Nations Unies basés à Dakar et par mon Conseiller spécial pour le Sahel, Ibrahim Thiaw, afin de promouvoir la mise en œuvre du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. L'ONU et les partenaires extérieurs devront continuer de travailler en étroite collaboration avec les États Membres et les organisations régionales afin d'accélérer les progrès dans ce domaine.

98. Le mandat de l'UNOWAS prendra fin le 31 décembre 2019 et mes propositions de réforme, telles qu'approuvées par l'Assemblée générale, doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Entre-temps, depuis le regroupement du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest pour donner naissance à l'UNOWAS en janvier 2016, d'importants changements politiques et institutionnels se sont produits dans la région. Par conséquent, le Secrétariat entreprendra un examen stratégique de l'UNOWAS en 2019, en vue de renforcer les capacités du Bureau de s'acquitter de son mandat.

99. Je tiens à exprimer ma gratitude aux gouvernements des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel, à l'Union africaine, à la CEDEAO, au G5 Sahel, à l'Union du fleuve Mano, à la Commission du golfe de Guinée et à la Commission du bassin du lac Tchad pour la coopération qu'ils continuent d'offrir au Bureau. Je remercie également les organismes des Nations Unies présents en Afrique de l'Ouest et au Sahel, les organisations de la société civile et les autres institutions qui collaborent étroitement avec le Bureau. Je salue et j'encourage l'étroite collaboration entre le BRENAC et l'UNOWAS sur un nombre toujours plus grand de questions d'ordre particulier ou transversal, qui fait écho au renforcement de la coopération entre la CEEAC et la CEDEAO. Je tiens à remercier tout particulièrement mon Représentant spécial, le personnel du Bureau et celui de la Commission mixte Cameroun-Nigéria, qui continuent de s'employer à promouvoir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel.